
AVIS PUBLIC

ÉTAPE 2 DU PROCESSUS

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U53-100
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION AU PLAN
DE ZONAGE ET GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR LES ZONES HB-624, HC-
203, HC-625, HT-210 ET VC-321**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2024, le conseil a adopté le 18 juin 2024 le second projet de règlement numéro 2024-U53-100.

Objet du second projet de règlement et de la demande de participation à un référendum

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Une demande relative aux dispositions qui suivent peut provenir de ces zones et des contiguës à celle-ci, lesquelles sont énumérées à la section « zones concernées ».

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Chacune des dispositions d'où peut provenir une telle demande se lit ainsi :

- Réduire la marge de recul latérale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type jumelé dans la zone Hb-624;
- Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-203;
- Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment et la hauteur maximale du bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-625;
- Remplacer la zone à vocation résidentielle touristique Ht-210 par la zone à vocation résidentielle de faible densité Ha-210;
- Augmenter la largeur, la profondeur et la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage habitation unifamiliale (h1) dans la zone Ha-210;
- Interdire les catégories d'usages résidentielles habitation bifamiliale et trifamiliale (h2) et habitation en commun (h4), et d'usage commerciale commerce d'hébergement (c13) avec les usages spécifiquement permis et dispositions particulières qui s'y rattachent dans la zone Ha-210;
- Augmenter la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type isolé dans la zone Vc-321.

Conditions de validité d'une demande

4. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de la zone) d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de la zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;

- Être reçue par écrit, **au plus tard le 28 juin 2024, à 23 h 59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - En personne ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

***Attention aux délais postaux applicables ***
 - Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Personnes intéressées

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, de même que les renseignements permettant de déterminer les conditions supplémentaires relatives aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise et les renseignements permettant de déterminer les conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale, peuvent être obtenus en communiquant avec le Service juridique et greffe par courriel à greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Zones concernées

6. Ce second projet de règlement vise les zones énumérées ci-dessous, ainsi que les zones contiguës, lesquelles sont illustrées sur les croquis respectifs à chaque zone.

Les zones concernées sont délimitées par les voies de circulation et/ou les lots, tous du cadastre du Québec.

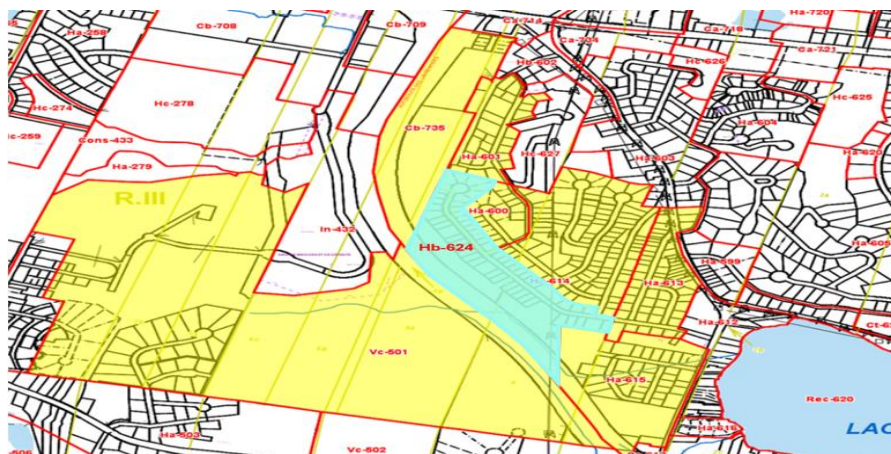
a) Zone Hb-624

Zones contiguës

- Ha-601
- Ha-600
- Ha-614
- Ha-613
- Ha-615
- Vc-501
- Cb-735

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lots 5 745 798, 5 745 802, 5 745 833 et 5 745 780;
- Au sud : autoroute 15 (lot 5 748 254), lot 5 745 896;
- À l'est : Lots 5 745 897, 5 745 907, 5 745 863, 5 745 857, 5 748 028, 5 745 858, 5 745 816, 5 745 823, 5 745 831, 5 745 820, 5 745 819, 5 748 364, 5 745 818, 5 748 033, 5 745 800, 5 748 032, 5 748 038, 5 748 037 et 5 748 042, rue Beaugard (lot 5 748 132), rue des Pinsons (lot 5 748 121), rue des Merles (lot 5 745 830);
- À l'ouest : Lot 5 748 124, autoroute 15 (lot 5 748 254)



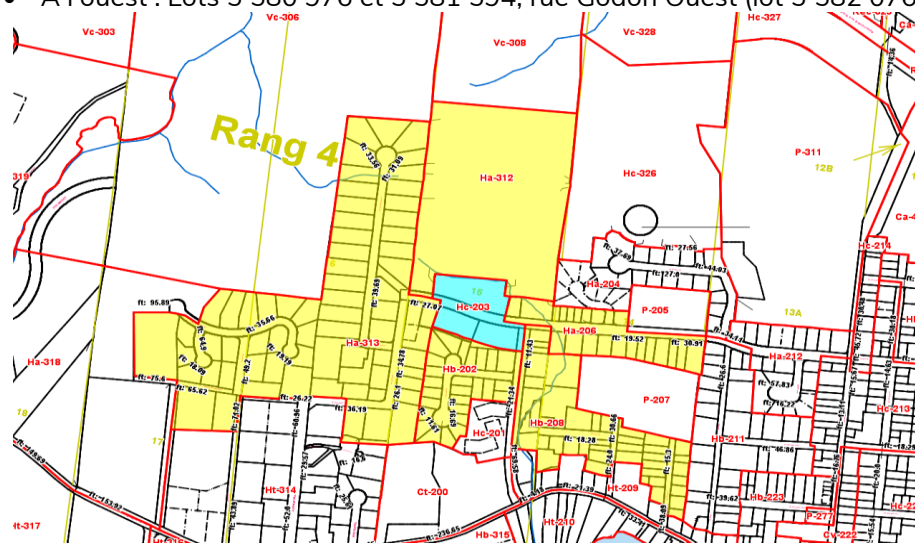
b) Zone Hc-203

Zones contiguës

- Ha-312
- Ha-206
- Hb-208 (Ha-208)
- Hb-202 (Ha-202)
- Ha-313

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lot 5 581 594;
- Au sud : Lot 5 581 032, 5 581 027, rue Dazé (lot 5 581 934)
- À l'est : Lots 5 581 594, 5 581 070, rue Godon Ouest (lot 5 582 076), rue Dazé (lot 5 581 934)
- À l'ouest : Lots 5 580 976 et 5 581 594, rue Godon Ouest (lot 5 582 076)



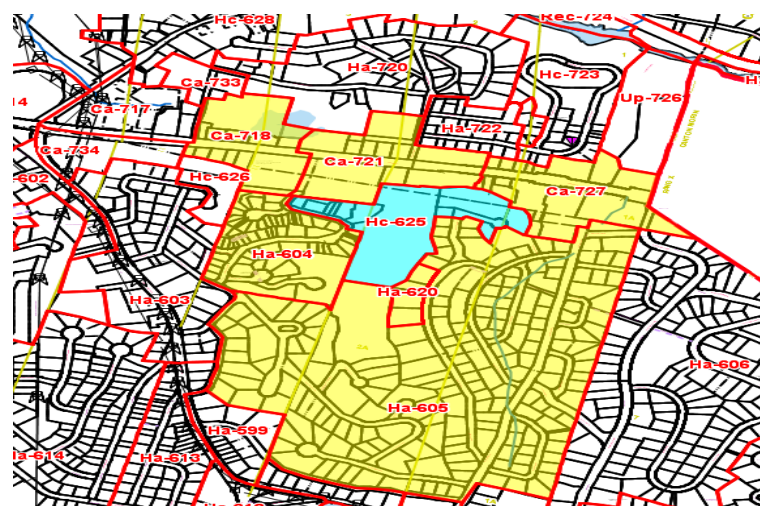
c) Zone Hc-625

Zones contiguës

- Ca-718
- Ca-721
- Ca-727
- Ha-605
- Ha-620
- Ha-604

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lots 6 515 166, 5 746 170, 5 582 153, 5 581 652, 5 581 653, 5 582 159, 5 581 645 et 5 581 651;
- Au sud : Lot 5 746 398;
- À l'est : Lots 6 328 347, 5 746 187, 5 746 178, 5 746 177, 5 746 181, 5 746 179, 5 746 174, 5 746 175 5 746 176, 5 746 474, 5 746 435, 5 746 434, montée Rosa (lot 6 561 010);
- À l'ouest : Lots 5 746 375, 5 746 160, 5 746 162, 5 746 163, 5 746 164, 5 746 165, rue du Muguet (lots 5 748 225, 6 515 167 et 6 515 166)



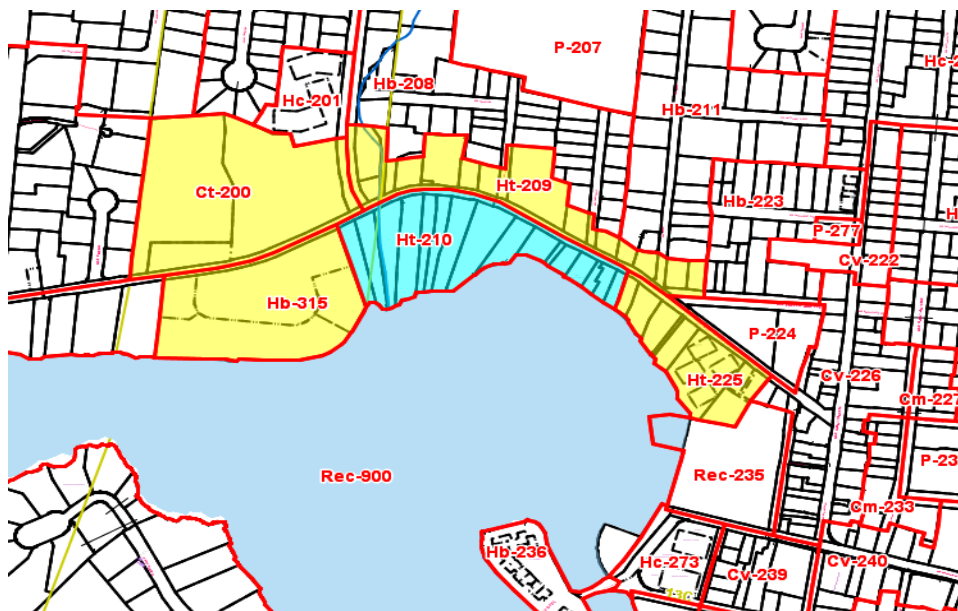
d) Zone Ht-210

Zones contiguës

- Hb-315
- Ct-200
- Ht-209
- Ht-225
- Rec-900

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 038 et 5 582 039);
- Au sud : Lac-des-Sables;
- À l'est : Lot 5 581 201 et chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 039);
- À l'ouest : chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 038) et lots 5 581 877;



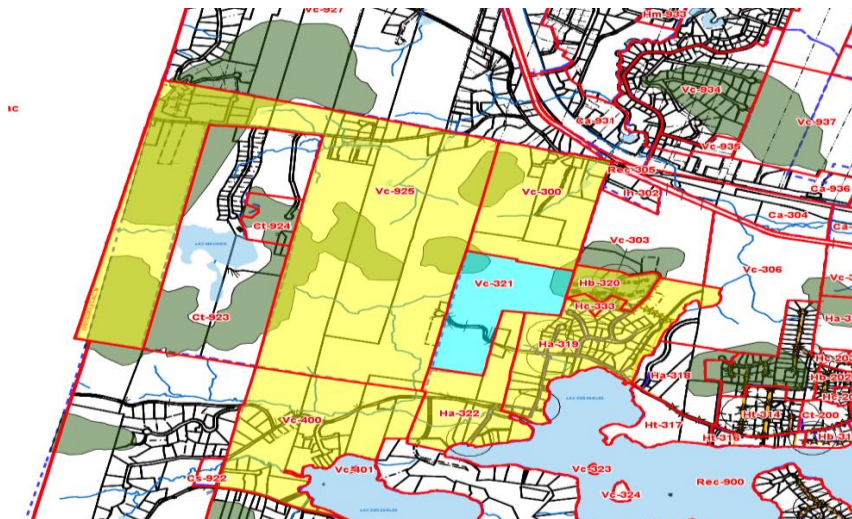
e) Zone Vc-321

Zones contiguës

- Vc-300
- Hb-320
- Hc-333
- Ha-319
- Ha-322
- Vc-925

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lot 5 581 558;
- Au sud : Lot 5 581 558;
- À l'est : Lots 5 581 757, 5 581 147, 5 581 158, 5 581 558, 5 581 480, 5 582 225, 6 424 537 et 5 581 771 et le chemin du Golf (lot 5 582 075);
- À l'ouest : Lots 5 581 525, 5 581 536, 5 582 008 et 5 581 114



Approbation référendaire

7. Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Absence de demande de validité

8. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

9. Le second projet de règlement et le formulaire de demande de participation à un référendum sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 juin 2024 » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 juin 2024.

Anny Després, greffière adjointe